



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT **ET DE L'ENVIRONNEMENT**

263 rue de Paris – Case 543 – 93515 Montreuil Cedex
Tél : 01.48.18.82.81 – Fax : 01.48.51.62.50 – e-mail : fd.equipement@cgt.fr

Compte rendu **CAP commune des TSDD** **Du 24 octobre 2012**

La 1^{ère} CAP du corps des Techniciens Supérieurs du Développement Durable (TSDD) s'est réunie en formation conjointe, avec l'ensemble des élus des CAP des anciens corps fusionnés.

Elle se réunira sous cette forme jusqu'aux élections pour la création de la CAP du corps qui devraient avoir lieu dans le deuxième trimestre 2013.

Pour cette CAP conjointe, la règle du quorum et les votes se calculent sur l'ensemble des élus titulaires des trois CAP des ex-TSE, ex-CTRL des TPE, ex-Contrôleurs des Affaires Maritimes.

**Ainsi, dans cette instance la représentativité est largement favorable à la CGT,
elle se décline de la manière suivante :**

CGT : 9 sièges, FO : 6 sièges, UNSA : 5 sièges, CFDT : 3 sièges

Pour les CTRL des TPE, seuls siègent avec voix délibérative les élus de la CAP centrale, les élus des Commissions Préparatoires des domaines AIFMP et PBSM n'ont plus de légitimité. Ils ne peuvent assister aux travaux qu'à titre d'experts, à raison d'un seul de chaque Commission Préparatoire pour chaque organisation syndicale.

La CGT fait la déclaration ci jointe. Chaque organisation fait une déclaration.

La présidente de la CAP, madame THORIN, désigne l'UNSA secrétaire adjoint de séance, sur l'argument qu'elle est l'OS la mieux représentée dans l'ancien corps le plus important. Comment comprendre qu'après avoir rappelé que nous sommes maintenant tous TSDD, elle privilégie un corps au détriment des autres ? D'autant que cette organisation conteste la légitimité des élus à s'exprimer sur les dossiers des agents de corps dont ils ne sont pas issus, il s'agit pourtant là d'une disposition du décret 82-451 du 28 mai 1982, modifié par le décret 2011-183 du 15 février 2011.

Madame THORIN, reconnaît le retard dans la diffusion des PV de CAP, ce qui est un réel problème. Sur nos remarques concernant les régimes indemnitaires (prime au mérite, PFR, PTETE..), elles seront transmises à la DRH.

La prime exceptionnelle de 165 € sera versée sur la paie de décembre. Les reclassements sont en cours et seront effectifs sur la paie de décembre 2012 ou janvier 2013. Madame THORIN confirme la continuité du paiement des heures supplémentaires aux ex-CTRL des TPE.

Concernant la publication de postes limitée à la zone de gouvernance, ou la fermeture de postes en dernière minute, la décision appartient au responsable de la zone de gouvernance et au chef de service dans lequel se trouve le sureffectif. La décision peut se prendre en fonction du (ou des) candidats sur le(s) poste (s). La CGT dénonce cette gestion qui amène de l'opacité et bloque la mobilité de beaucoup de candidats.

Suite à la réunion du 2 octobre, les textes sur les recrutements dans le corps et la formation vont rapidement sortir.

Il y a urgence pour l'organisation et la préparation aux concours de manière à pouvoir recruter dans le corps, et par ailleurs la formation doit être rapidement en place pour, dans un premier temps, les candidats à la mobilité avec changement de spécialité.

D'ici fin novembre, une réunion en groupe de travail aura lieu pour établir la charte de gestion du corps (gestion des spécialités, critères de promotions...).

Pour cette CAP, ce sont les règles appliquées dans chaque CAP des anciens corps qui s'appliquent. Les ex-CTRL/P des TPE et les CAM du 1^{er} niveau sont autorisés, à titre exceptionnel pour ce cycle de mobilités, à postuler sur un poste de 2^{ème} niveau. Ceci pour tenir compte du fait que le cycle de mobilités a été ouvert alors que les corps n'avaient pas encore fusionné.

La CGT déplore le contexte dans lequel se réalisent les travaux, nous ne disposons pas des PM104 pour préparer la CAP. Les PM104 sont lus en séance par la présidente, à la demande des élus.

La CAP convoquée sur une journée ne permet pas de traiter tous les dossiers, l'examen des recours sur refus de formation et sur entretien professionnel sont reportés.

1- Règlement intérieur :

La CGT a proposé des amendements au texte proposé, tous rejetés. Madame THORIN précisera dans le compte rendu de la réunion que les suppléants seront défrayés de leurs frais pour assister aux réunions de la CAP.

Vote sur le texte :

Pour : CFDT + administration

Contre : FO

Abstentions : UNSA + CGT

2- Examen des mutations :

La CGT souligne le nombre important de TSDD qui change de spécialité, elle s'étonne de la pertinence pour certains et soupçonne une volonté de vider la spécialité « Exploitation et Entretien des Infrastructures (EEI) ».

Les agents qui changent de spécialité conservent le régime indemnitaire de leur corps d'origine dans l'attente de l'application du nouveau régime indemnitaire. La Fonction Publique a annoncé l'abandon de la PFR, les CAM sont déjà depuis peu assujettis à cette prime.

Voir les tableaux des mutations validées, ci-après annexés.

3- Détachements entrants :

Pour les candidats au détachement, ne seront pas retenus ceux dont le grade ne correspond pas au détachement demandé.

Ainsi, une demande d'un TS de la Fonction Publique Hospitalière pour le SNIA/GDAC n'a pas été retenue, le poste sera à nouveau publié B et B+.

Nom - Prénom	Service origine	Grade	Service Accueil
DESROCHES Nathalie	IFFSTAR/SG /SRH	Technicien de recherche	DREAL Rhône-Alpes/SRH
FAMOETAN Silivelio	Nouvelle	Technicien	SAM – Nouvelle Calédonie –

	Calédonie		inspecteur sécurité des navires
MERCIER Eloïse	Ministère intérieur	Technicien	DDT 91/SE – chargé de mission
ROBIN Corinne	DIRECCTE Bretagne	Contrôleur du travail	DDTM 35 – SEHCV- chargé du PDALPD et contingent préfecture
TOUQUET Maud	Education Nationale	TRF	CETE de Lyon – assistante métier des unités – CTCS/TCC

4- Détachements d'autres corps du MEDDE :

L'examen de quatre dossiers est différé en l'absence d'éléments d'information suffisants sur les parcours professionnels.

Il y a eu vote sur 3 dossiers, en l'absence d'éléments la CGT a refusé de voter pour l'un, et voté contre pour les deux autres.

Les dossiers présentés :

Nom - Prénom	Service origine	Grade		Service Accueil
		Origine	Accueil	
DUVAL Julien	DDTM 29 - SIDSIC	SACDD CN	TSDD/TG	DRIEE/UT92 – poste ICPE
GUILLET Claude	DDTM 76	IPCSR 1CL	TSCDD	DREAL Haute Normandie
MANETTA Mickaël	SN Nord Est	CEE TPE *	TSDD	SN Nord Est
MASSON Fabien	DDT 26	IPCSR 3CL	TSDD/NSMG	DIRM/CSN La Rochelle
MONTOYA Angel	DDT 26	IPCSR 3CL	TSDD/NSMG	DDTM 11
RIVIER Thierry	DDT 51	IPCSR 2CL	TSPDD/EEI	SN Seine

EEI : Exploitation et entretien des Infrastructures, TG : Techniques générales, NSMG : Navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral.

* Il s'agit d'un Brigadier de la police détaché sur un poste de Chef d'Equipe d'Exploitation et qui a obtenu une promotion catégorie B dans son ministère d'origine. En application de la loi de mobilité, il postule sur un poste de TSDD au MEDDE, il s'agit d'un autre détachement..

5- Intégrations :

Il s'agit de l'intégration d'agents en détachement dans le ministère.

* Intégration directe.

Nom - Prénom	Ministère origine	Grade		Service accueil
		Origine	Accueil	
BERT Emmanuel *	Santé	Technicien sanitaire en chef	TSCDD	SETRA
CLAVIER Denis	Défense	CAM CN/NS	TSDD/NSMG	DIRM Manche-Est/CSN Boulogne
DANSSAERT Axel	Défense	CAM CN/NS	TSDD/NSMG	DIRM MED/CSN Bastia
DAOULAS Ludovic	Défense	CAM CS/NS	TSPDD/NSMG	DDTM 76
HOREL Stéphane	Défense	CAM CS/NS	TSPDD/NSMG	SSTM 50/ULAM 50
IMART Michel *	Intérieur	TSIC cl. Exc.	TSCDD/TG	CETMEF
LEBOEUF Vincent	Intérieur	CAM CN/NS	TSDD/NSMG	DDTM 14/ULAM 14
SERNY Rémi	France Telecom	TSP	TSCDD/TG	ATLA/SG/SPSSI

6- PNA sortantes vers d'autres ministères:

Ces demandes de PNA vers d'autres ministères seront effectives après avis des CAP compétentes des ministères d'accueil.

Nom - Prénom	Service origine	Grade	Ministère accueil	Service d'affectation	Poste
ANGOT Patrick	DDT 49	TSCDD	MAAF	DDT 49	Technicien police de l'eau
BONNAUD Gérard	DDTM 33	TSPDD	MAAF	DDSCPP 46	Inspecteur en abattoir à Gramat
CHAUVEAU Jean-Luc	DDT 18	TSPDD	MAAF	DDT 18	Technicien police de l'eau
DOUX Adeline	DGAC/SNIA	TSCDD	MAEE	MAEE	Chargé opération bâtiment
MARTEAU Sandrine	DDT 49	TSCDD	MAAF	DDT 39	Technicien police de l'eau Responsable mission coordination des contrôles et d'expertise d'exploitations
PASCAL Christian	DDT 26	TSDD	MAAF	DDT 26	Gestionnaire aide surfaces PPE Sharta
SALAVILLE Jacques	DDTM 34	TSCDD	MAAF	DDT 48	Gestionnaire surfaces
SOURROUILLE Pauline	DRIEA UT92	TSPDD	MAAF	DDTM 64	Chargé dossiers crédits pastoraux, forestiers et ours Technicien forestier
THUAULT Manuel	DDT 74	TSPDD	MAAF	DDT 74	Géo-thématicien agriculture et forêt
TREMBLAIS-ROUSSELIN Yolande	DDT 53	TSPDD	MAAF	DDT 53	Chargé de GPEEC et gestion administrative

7- Réorganisations :

Suite à la réorganisation du service, la CAP est informée du transfert de 6 emplois du bureau d'études et travaux Loire de la DDT d'Indre et Loire vers la DREAL de la région Centre.

Deux ex-Techniciens Supérieurs et un ex-Contrôleur des TPE sont concernés et intéressent cette CAP.

Les élus à la CAP des TSDD.

Soutenez la CGT, rejoignez là

(* déductible pour 66% du montant de votre impôt)

.....

Si vous souhaitez nous rejoindre et participer à la vie du corps et agir plus largement sur tout ce qui vous concerne :

Nom : Prénom :

Service :

Adresse :

..... Signature

Je souhaite adhérer à la CGT

Bulletin d'adhésion à remettre à un militant CGT de ton service ou à renvoyer à la fédération :

FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex

tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50

E-mail : fd.equipement@cgt.fr

Notre site Intranet <http://www.equipement.cgt.fr/>